

PROCÈS-VERBAL DE LA 624^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 10 juin 2021 à 11 h (ZOOM)

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX624-10-06-2021-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 623^e réunion – 27 mai 2021
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS de mai 2021
 2. Lettre du RRUQ
6. Rapport des officières et des officiers
7. Nouvelles des comités
 1. CSC – Bourse de la Fondation de l'UQTR et Amnistie internationale
 2. Comité de réflexion sur la direction départementale
8. Département des sciences de l'éducation
9. FQPPU – Commission permanente sur la liberté académique
10. Cours en ligne – Rémunération supplémentaire
11. Affaires nouvelles
 1. Règle 7 – Cartes-cadeaux
12. Gestion des ressources humaines (huis clos)
13. Date de la prochaine réunion : 26 août 2021
14. Clôture de la réunion

CX624-10-06-2021-01 Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue à cette dernière réunion avant la fermeture des bureaux du Syndicat pour la saison estivale.

CX624-10-06-2021-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX624-10-06-2021-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la 623^e réunion CX623 – 27 mai 2021

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 623^e réunion du comité exécutif tenue le 27 mai 2021.

CX624-10-06-2021-04 Affaires découlant

Le président parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le CAU indique que le bilan de l'année 2020-2021 sera discuté au mois d'août, soit au même moment que la réalisation du plan d'action 2021-2022.

Le président indique avoir discuté avec le recteur le 28 mai au sujet du sondage adressé aux professeur.e.s et chargé.e.s de cours et envoyé par le comité gouvernemental présidé par M. Alexandre Cloutier. Le président souligne que le recteur autorisera l'envoi du sondage s'il en reçoit la consigne du ministère. Après discussions, les membres du comité exécutif sont favorables à ce que le Syndicat envoie un courriel aux professeur.e.s pour les informer que le questionnaire a fait l'objet de nombreuses discussions avec l'ensemble des associations et syndicats des professeur.e.s, et même plus largement, et qu'il pose plusieurs problèmes. Le sondage questionne les professeur.e.s sur un point des relations de travail défendu par la convention collective, sans que les syndicats n'aient été consultés en aucune manière. La FQPPU enverra aussi une analyse aux syndicats et associations membres.

CX624-10-06-2021-05 Correspondance et information

1. RAS du mois de mai 2021

Le trésorier informe que les retenues à la source d'avril 2021 ont été payées :

- ARC : 3 141 \$;
- MRQ : 6 724 \$.

2. Lettre du RRUQ

Le RRUQ a fait parvenir une lettre au Syndicat après qu'il ait été informé de la résolution adoptée à l'unanimité à l'assemblée générale statutaire du 25 mars concernant la décarbonisation. Les membres du comité exécutif sont d'avis de la présenter aux professeur.e.s lors de la prochaine assemblée générale. La lettre est jointe au présent procès-verbal.

CX624-10-06-2021-06 Rapports des officières et des officiers

Président

- Le président indique que les points à discuter sont à l'ordre du jour et qu'il n'a rien d'autre à signaler.

VPRT

- La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.
- La VPRT revient sur le dossier des congés parentaux en indiquant que 43 professeures seront contactées pour recueillir des renseignements à ce sujet. De son côté, la direction de l'UQTR devait fournir des simulations, mais elle a demandé une suspension de délai.
- La VPRT et le VPAU ont analysé et commenté la proposition de *Directive relative aux professeurs associés*. Ce document sera déposé pour approbation à une prochaine réunion du conseil d'administration de l'UQTR. La VPRT juge pertinent que ce document soit présenté aux délégué.e.s lors d'une prochaine réunion du conseil syndical.
- Au sujet de la contribution à la campagne de vaccination, la VPRT annonce qu'une lettre d'entente garantissant le remboursement total de cotisations professionnelles sera signée. Les professeur.e.s devront faire approuver par leur assemblée départementale leur tâche comme incluant une activité professionnelle extérieure.

La secrétaire quitte la réunion.

- La VPRT indique qu'un grief en lien avec la CASSI sera déposé sous peu.

La secrétaire rejoint la réunion.

VPAS

- Le VPAS revient sur sa participation à une rencontre de travail de la FQPPU, le 9 juin, portant sur la rentrée universitaire d'automne 2021. Bien que l'enseignement en présentiel soit privilégié, la FQPPU s'inquiète de la santé précaire de certain.e.s professeur.e.s. La Fédération se dit préoccupée par l'annonce du gouvernement permettant le retour en classe dans les régions où 75 % de la population sera vaccinée. Le taux d'étudiant.e.s vacciné.e.s ne sera pas considéré.
- Le VPAS informe ses collègues que la lettre d'entente portant sur le projet-pilote du processus d'embauche sera prolongée d'une année. Il a été impossible de modifier le calendrier initial concernant les 2^e et 3^e vagues d'embauches. Au terme de cette deuxième année, le calendrier pourra être revu si nécessaire.

VPAU

- Le VPAU annonce avoir participé à une réunion du comité multisyndical en santé et sécurité au travail le 8 juin. Des aménagements sur le campus seront faits pour permettre la tenue d'activités extérieures dans le respect des mesures sanitaires. Le Service de protection publique augmentera la fréquence de ses patrouilles pour faire respecter les mesures sanitaires.
- Le VPAU indique que les doyens des études et de la gestion académique des affaires professorales, MM. Adel Dahmane et Ghislain Samson, ont annulé la réunion prévue pour le 10 juin en raison du texte paru dans le dernier numéro de *L'Œil ouvert*. Le VPAU les relancera afin de poursuivre les discussions sur les déagements des directions pédagogiques.

VPSC

- La VPSC informe ses collègues que le comité des services à la collectivité s'est réuni le 8 juin. Il a été décidé d'attendre au mois d'août pour se prononcer sur l'organisation de son traditionnel dîner de la rentrée.
- La VPSC indique que les cinq bourses destinées à des élèves d'écoles secondaires ont été remises. La VPSC a rédigé un mot et réalisé une vidéo pour accompagner la remise de la bourse.
- La VPSC mentionne que deux bourses pour les étudiant.e.s du collégial ont été octroyées. La troisième bourse le sera cet automne.
- La VPSC indique qu'elle a fait parvenir un courriel et une vidéo aux 79 professeur.e.s s'étant impliqué.e.s au Syndicat durant l'année 2020-2021 et aux 186 professeur.e.s s'étant démarqué.e.s durant cette même année. Le CSC a procédé au tirage au sort de 65 cartes-cadeaux visant à reconnaître l'implication et le travail de ces professeur.e.s.

Trésorier

- Le trésorier présente l'état des résultats 2021-2022 au 31 mai, soit au 2^e mois de l'exercice financier. Les revenus se chiffrent à 98 467 \$ et les dépenses à 99 538 \$. Il y a une insuffisance de 1 071 \$.

Secrétaire

- La secrétaire indique qu'elle n'a rien à signaler.

CX624-10-06-2021-07

Nouvelles des comités

1. CSC – Bourse de la Fondation de l'UQTR et Amnistie internationale

La VPSC mentionne que le budget des bourses est passé de 13 500 \$ à 15 000 \$ l'an dernier. Pour l'année 2020-2021, trois montants de 500 \$ ont été ajoutés aux trois bourses de 1 000 \$ pour les étudiants-parents. Le comité des services à la collectivité est favorable à la création d'une nouvelle bourse de 1 500 \$ à verser en deux montants de 750 \$ et de l'accordée aux étudiant.e.s œuvrant bénévolement dans un organisme communautaire ou dans une œuvre sociale. La Fondation nous a demandé de lui signifier notre intention d'ici la fin du mois de juin.

La VPSC présente les critères d'admissibilité suggérés par le CSC :

1. être inscrit à temps complet à l'automne et à l'hiver ;
2. avoir terminé une année de scolarité dans son programme d'études à l'UQTR ;
3. ne pas avoir déjà obtenu cette bourse antérieurement ;
4. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ;
5. remplir obligatoirement la section « la situation financière » du formulaire unique ;
6. actuellement œuvrer bénévolement dans un organisme communautaire connu et reconnu par le CIUSSS MCQ ou le SACAIS; pour les organismes non reconnus, fournir une lettre du responsable de l'organisme qui confirme l'engagement bénévole de l'étudiant.e
7. description sommaire de l'implication bénévole.

CX624-10-06-2021-07 R251

CONSIDÉRANT	le budget 2021-2022 du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	la règle 11 régissant l'attribution des bourses d'études universitaires ;
CONSIDÉRANT	le protocole d'entente entre le SPPUQTR et la Fondation de l'UQTR ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité des services à la collectivité ;
CONSIDÉRANT	les explications de la VPSC ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de créer la *Bourse du bénévolat et du service à la collectivité* d'une valeur de 1 500 \$, répartie en deux bourses de 750 \$ chacune.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La VPSC présente une demande de contribution financière d'Amnistie internationale. Le CSC a étudié la demande, mais celle-ci ne répond pas aux critères d'admissibilité de la *Règle régissant l'attribution des dons*. Le CSC demande au comité exécutif de considérer la demande. Après discussions, les membres du comité exécutif sont d'avis que le Syndicat peut contribuer financièrement à la mission générale d'Amnistie internationale, comme il le fait annuellement selon les demandes qui lui sont adressées, mais se réserve le droit de refuser de contribuer financièrement pour les campagnes spécifiques de financement. La demande de financement est refusée.

2. Comité de réflexion sur la direction départementale

Le VPAS présente un résumé de la réunion du comité de réflexion sur la direction départementale tenue le 7 juin. Le VPAS et le CAU feront une synthèse des commentaires recueillis, puis procéderont à la confection d'un sondage. Celui-ci sera acheminé à l'ensemble des professeur.e.s au début de la session d'automne 2021.

CX624-10-06-2021-08 Département des sciences de l'éducation

La VPRT quitte la réunion.

Le président indique que le mandat des deux codirections par intérim du Département des sciences de l'éducation est arrivé à terme le 31 mai. Une proposition de prolonger d'une année le projet de codirection a été proposée, mais ledit projet a été rejeté par les deux professeures concernées. Le président indique avoir rencontré, en compagnie du VPAS, les directions des services des ressources humaines et des relations de travail pour tenter de trouver une solution. M. Desjardins et M^e Souissi sont d'accord avec la vision du Syndicat sur le fait que le projet-pilote proposé est respectueux de la convention collective à l'effet qu'il s'agirait d'une interprétation commune de la convention collective modifiant de façon mineure et exceptionnelle, pour une durée limitée l'article 1.21 b).

Le président annonce que le Département souhaiterait pour sa part que le comité exécutif convoque une assemblée générale extraordinaire pour adopter une lettre d'entente modifiant l'article 1.21 de la convention collective.

Le VPAS quitte la réunion.

Une lettre d'entente modifiant la convention doit d'abord faire l'objet d'une recommandation du conseil syndical selon la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*. Le comité exécutif est d'avis qu'il y a encore une possibilité de trouver une solution considérant que la direction de l'UQTR est favorable à accompagner le département.

Le président indique qu'il a été invité à participer à une assemblée départementale extraordinaire prévue pour le jeudi 17 juin.

La VPRT rejoint la réunion.

CX624-10-06-2021-09 FQPPU – Commission permanente sur la liberté académique

Le président présente le projet de règlement no 9 de la FQPPU intitulé *Commission permanente sur la liberté académique (COPLA)*.

La FQPPU demande aux syndicats et associations membres du conseil fédéral de se prononcer en émettant commentaires et observations avant le 2 septembre sur le projet de la COPLA. À l'issue de la consultation, le conseil fédéral sera appelé à se prononcer sur l'adoption du projet de règlement créant la COPLA les 14 et 15 octobre prochain.

CONSIDÉRANT le projet de règlement no 9 de la FQPPU – Commission permanente sur la liberté académique ;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par le SPPUQTR à la liberté académique ;

CONSIDÉRANT les explications du président ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'appuyer la création de la Commission permanente sur la liberté académique de la FQPPU.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX624-10-06-2021-10 Cours en ligne – Rémunération supplémentaire

Le VPAU indique que des professeur.e.s l'ont contacté au sujet du montant de 50 \$ accordé par étudiant supplémentaire pour les cours en ligne. Ces professeur.e.s désirent savoir si ce montant peut notamment servir à payer des auxiliaires d'enseignement ou si cet argent est considéré comme un salaire.

Ce montant de 50 \$ par étudiant prévu à l'article 3.7 d) de l'annexe F de la convention collective constitue une rémunération additionnelle qui peut être payée au professeur ou versée dans son annexe C. Ce montant n'est pas une bonification aux grands groupes au sens de l'article 10.06 de la convention collective. Le ou la professeur.e pourrait engager des auxiliaires d'enseignement, à partir de son annexe C (article 1.3 de l'annexe C).

Après discussions, les membres du comité exécutif sont d'avis qu'une politique départementale doit définir l'utilisation de ce montant et que l'annexe F fera l'objet de négociations pour la prochaine convention collective, considérant les discussions actuellement en cours sur la formation à distance.

CX624-10-06-2021-11 Affaires nouvelles

1. Règle 7 – Cartes-cadeaux

Le président invite le CAU à présenter le point.

Le CAU rappelle la *Règle 7 régissant les interventions du Syndicat auprès des professeurs et des professeures*. Les officiers et officières du comité exécutif sortant.e.s, après une année d'engagement minimum, peuvent se voir attribuer un cadeau d'une valeur de 100 \$ chacun.e. En 2019, le Syndicat avait remis des cartes-cadeaux de chez Coopsco Trois-Rivières accompagné d'un mot du président.

Les membres du comité exécutif sont en faveur de remettre une carte-cadeau d'une valeur de 100 \$ de chez Coopsco Trois-Rivières aux professeur.e.s Marty Laforest, Andrea Bertolo, Marc André Bernier et Sylvain Beaudry pour les remercier de leur engagement syndical au sein du comité exécutif.

CX624-10-06-2021-12 Gestion des ressources humaines (huis clos)

Le président invite la conseillère aux relations de travail et le conseiller aux affaires universitaires à quitter la rencontre.

Le président résume la situation et invite les membres à prendre acte des décisions concernant la gestion des ressources humaines prises durant le huis clos du 1^{er} avril 2021 et lors des échanges courriel des mois d'avril et mai. Les membres sont en accord avec ces décisions. Le président conservera les documents concernant les deux décisions.

La secrétaire proposera au comité exécutif, puis au conseil syndical, une nouvelle règle de fonctionnement régissant la préservation des décisions du comité exécutif lors d'un huis clos.

CX624-10-06-2021-13 Date de la prochaine réunion

Le président annonce que le comité exécutif se réunira le jeudi 26 août 2021.

CX624-10-06-2021-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 32.

Gilles Bronchti
Président

François Landry
Secrétaire de la rencontre